

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 14 décembre 2020** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire  
Monsieur Vincent Brochu, conseiller  
Madame Guylaine Blouin, conseillère  
Monsieur Denis Hébert, conseiller  
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller  
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général  
Monsieur Benoit Marquis, trésorier  
Madame Geneviève Dupras, greffière

Est absente :

Madame Sylviane Ferland, conseillère

**ORDRE DU JOUR**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2020 ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2020**
3. **DÉLÉGATION**
4. **RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**
5. **RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
  - 5.1 Vincent Brochu
  - 5.2 Sylviane Ferland
  - 5.3 Guylaine Blouin
  - 5.4 Denis Hébert
  - 5.5 Gaétan Labelle
  - 5.6 Guy Jubinville
6. **FINANCES**
  - 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de novembre 2020
  - 6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois de novembre 2020

## LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

### Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 6.3 Résolution autorisant la radiation des comptes dont le recouvrement est devenu impossible
- 6.4 Affectation de projets à l'excédent de fonctionnements affecté
- 6.5 Création d'un excédent de fonctionnements affectés COVID-19 au montant de 193 485 \$
- 6.6 Octroi du contrat d'assurance 2020-2021 du Programme de regroupement de dommage de l'UMQ-regroupement Estrie
- 6.7 Affectation d'un montant de 167 000 \$ provenant de projets non réalisés en 2020 à l'excédent de surplus affectés – projet reporté
- 6.8 Affectation à même le surplus libre d'un montant de 81 480 \$ à l'excédent de surplus affecté – équilibre budgétaire
- 6.9 Adoption du budget révisé 2020 de l'Office municipal d'habitation de Coaticook

#### **7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 7.1 Dépôt du rapport des statistiques d'émission de permis de construction du mois de novembre 2020
- 7.2 Autorisation au projet de rénovation pour la résidence située au 37, rue Main Ouest
- 7.3 Autorisation au projet d'enseigne pour le commerce situé au 24, rue Child
- 7.4 Autorisation au projet d'enseignes pour le commerce situé au 93, rue Child
- 7.5 Autorisation au projet de rénovation pour le commerce situé au 595, rue Main Ouest
- 7.6 Renouvellement du mandat de madame Claude Laurence ainsi que monsieur Serge Gosselin à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Coaticook
- 7.7 Résolution pour contribuer au Fonds des municipalités pour la biodiversité
- 7.8 Dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) – Volet 2 : soutien aux municipalités pour la compensation des pertes financières subies par les producteurs agricoles affectés par les restrictions établies par le RPEP ou le CGP

#### **8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME**

- 8.1 Octroi d'une aide financière au Pavillon des arts et de la culture au montant de 2 000 \$ pour la tenue d'un spectacle surprise

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 8.2 Adoption du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier qui a été approuvé par le MCCQ
- 8.3 Mandat à Alexandre Ollive pour une analyse stratégique des ressources humaines et un accompagnement pour trois organisations culturelles de son territoire

**9. LOISIRS**

- 9.1 Entente entre la Ville de Coaticook et monsieur Zacharie Lemay pour l'entretien de la patinoire au parc Kennedy et autorisation de signature
- 9.2 Entente entre la Ville de Coaticook et monsieur Pierre Lamy pour l'entretien de la patinoire au parc Couillard et autorisation de signature
- 9.3 Entente entre la Ville de Coaticook et monsieur Dylan Riendeau pour l'entretien de la patinoire au parc de Barnston et autorisation de signature
- 9.4 Entente entre la Ville de Coaticook et monsieur Ghislain St-Pierre pour l'entretien de la patinoire au parc Yvon-Lemieux et autorisation de signature
- 9.5 Entente entre la Ville de Coaticook et monsieur Eric St-Pierre pour l'entretien de la patinoire au parc Laurence et autorisation de signature

**10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

- 10.1 Vente à Monsieur Philippe Laprise d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 722 288 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook au montant de 65 000 \$
- 10.2 Vente à Monsieur Anthony Marcoux d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 345 292 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook au montant de 35 000 \$

**11. SERVICES EXTÉRIEURS**

- 11.1 Modification de la politique de viabilité hivernale et autorisation de signature
- 11.2 Paiement à la compagnie T.G.C. inc du décompte progressif numéro 4 au montant de 11 160,47 \$ taxes incluses, pour la désinfection de l'eau potable du secteur Barnston
- 11.3 Autorisation au directeur des services extérieurs à déposer pour et au nom de la Ville de Coaticook une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ dans le cadre du projet d'aménagement du puits P5-18
- 11.4 Demande au Ministère des Transports du Québec pour l'installation de signalisations sur la route 141

## LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 11.5 Modification de l'entente de financement relative à la mise en oeuvre de mesure de gestion des risques liés aux inondations concernant la ville et autorisation de signature
- 11.6 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'approvisionnement en diesel coloré d'hiver pour machinerie stationnaire, soit celle de la compagnie Pétroles Crevier inc. au montant maximal de 140 792,26 \$, prix total pour 200 000 litres, incluant le transvidage et les taxes
- 11.7 Acceptations des plus basses soumissions conformes pour la location de camions, machineries lourdes et équipements avec opérateurs pour l'année 2021
- 11.8 Réquisition numéro 2020-75 au montant de 1 075 \$ plus les taxes applicables, pour la main-d'oeuvre pour la mise en route au réservoir d'eau potable à Barnston
- 11.9 Réquisition numéro 2020-76 au montant de 18 900 \$ plus les taxes applicables, pour l'étude d'avant-projet pour le raccordement du nouveau puits P5-18
- 11.10 Réquisition numéro 2020-77 au montant de 16 311,87 \$ plus les taxes applicables, pour le suivi du dépôt à neige usée pour l'année 2021
- 11.11 Réquisition numéro 2020-78 au montant de 3 750,88 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat d'extensions, de dalle et de joint caoutchouc néoprène pour alimenter Cabico
- 11.12 Réquisition numéro 2020-79 au montant de 39 840 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat d'un transformateur et diverses pièces pour alimenter Cabico
- 11.13 Réquisition numéro 2020-80 au montant de 24 277,77 \$ plus les taxes applicables, pour la réhabilitation du puits PE-1/99 à Barnston
- 11.14 Réquisition numéro 2020-81 au montant de 25 000 \$ plus les taxes applicables, pour le débroussaillage effectué de la fin août à la mi-novembre
- 11.15 Réquisition numéro 2020-82 au montant de 10 213,64 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de rouleaux de toile géotextile en lien avec le projet du ponceau de la rue de Barnston, bassin de rétention
- 11.16 Réquisition numéro 2020-83 au montant de 5 478 \$ plus les taxes applicables, pour la rénovation d'un versant du toit du pavillon au mont Pinnacle en bardeaux de cèdres
- 11.17 Réquisition numéro 2020-84 au montant de 26 828,48 \$ plus les taxes applicables, pour le pavage du chemin de la Montagne
- 11.18 Réquisition numéro 2020-85 au montant de 1 041,92 \$ plus les taxes applicables, pour des travaux à la patinoire du parc Elvyn-Baldwin

## 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**13. COMMUNAUTAIRE**

- 13.1 Paiement de 2 112 \$ à Équijustice, Le Pont, organisme de médiation de justice citoyenne, relativement au mandat visant à permettre à ses citoyens de bénéficier d'un outil de médiation

**14. ADMINISTRATION ET CONSEIL**

- 14.1 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 14.2 Dépôt du calendrier 2021 des assemblées du conseil municipal
- 14.3 Proclamation de la Ville de Coaticook à titre de municipalité alliée contre la violence conjugale
- 14.4 Mandat au cabinet Cain Lamarre, à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021
- 14.5 Autorisation à la greffière à signer au nom du maire pour l'inscription des terrains à vendre sur Centris
- 14.6 Entente de service avec la Société protectrice des animaux de l'Estrie, d'une durée de 2 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022 avec une possibilité de renouveler l'entente une année supplémentaire et autorisation de signature

**15. RÈGLEMENTS**

- 15.1 Avis de motion du règlement numéro 24-1-22 (2021) intitulé règlement numéro 24-1-22 (2021) déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité pour l'exercice financier 2021 et dépôt de projet de règlement
- 15.2 Avis de motion du règlement numéro 29-B-5 (2021) intitulé règlement numéro 29-B-5 (2021) fixant à 10 000 000 \$ pour l'année 2021 le montant maximal des dépenses relatives à la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (L.R.Q., C. I-0.1) et dépôt du projet de règlement
- 15.3 Avis de motion du règlement numéro 25 (2021) intitulé règlement imposant des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2021, dépôt du projet de règlement et demande de dispense de lecture
- 15.4 Avis de motion du règlement numéro 6-1-73 (2020) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les conditions particulières applicables à l'entreposage extérieur dans les zones commerciales C-101, CV-212 (P), C-508 et C-603 » et dépôt du projet de règlement
- 15.5 Adoption du premier projet de règlement numéro 6-1-73 (2020) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les conditions particulières

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

applicables à l'entreposage extérieur dans les zones commerciales C-101, CV-212 (P), C-508 et C-603 »

- 15.6 Dépôt du certificat de la tenue du registre, conformément à l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, du règlement d'emprunt numéro 29-194 (2020) décrétant une dépense de 6 575 899 \$ et un emprunt de 6 575 899 \$ pour la construction du développement domiciliaire des Érables
- 15.7 Adoption du règlement numéro 12-5 RM460-1 (2020) intitulé « Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics abrogeant les règlements antérieurs »
- 15.8 Adoption du règlement numéro 6-1-72 (2020) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les usages résidentiels autorisés en bordure du chemin du Village (hameau de Barnston) »

**16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES**

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**18. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**20-12-35668 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 20-12-35668**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-12-35669 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2020 ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2020**

**RÉSOLUTION 20-12-35669**

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 9 novembre 2020 et de l'assemblée extraordinaire du 19 novembre 2020 le tout conformément aux délais prévus par la loi, et que par conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'approuver les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 9 novembre 2020 et de l'assemblée extraordinaire du 19 novembre 2020 tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. DÉLÉGATION**

**4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**

- Présentation du budget 2021 : explications des grandes lignes;
- Spectacle-surprise de Noël au Pavillon des arts – 19 décembre 19 h;
- Feux d'artifice 24 décembre 18 h;
- Feux d'artifice 31 décembre à Baldwin;
- Rappel des heures d'ouverture de l'hôtel de ville durant la période des fêtes;
- Rappel à la population de bien vouloir respecter des règles sanitaires durant le temps des fêtes.

**5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les conseillers font leurs rapports mensuels à tour de rôle.

**6. FINANCES**

**20-12-35670**

**6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE NOVEMBRE 2020**

**RÉSOLUTION 20-12-35670**

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois de novembre 2020 au montant total de 2 400 391,40 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois de novembre 2020 comme suit :

- Fonds administration : 2 364 811,25 \$
- Fonds immobilisation (FDI) : 35 580,15 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.2 DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2020**

Le trésorier fait état du dépôt des transferts budgétaires pour le mois de novembre 2020.

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**20-12-35671**      6.3      **RÉSOLUTION AUTORISANT LA RADIATION DES COMPTES DONT LE RECOUVREMENT EST DEVENU IMPOSSIBLE**

**RÉSOLUTION 20-12-35671**

CONSIDÉRANT qu'après trois ans, les créances dues à la municipalité se prescrivent et qu'il y a lieu de les radier des registres de l'administration;

CONSIDÉRANT qu'après dix ans, les créances dues à la municipalité suite à un jugement se prescrivent et qu'il y a lieu de les effacer des registres de l'administration;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU de radier les comptes prescrits et irrécouvrables tels qu'il est décrit dans les documents préparés par le trésorier, monsieur Benoit Marquis, et annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-12-35672**      6.4      **AFFECTATION DE PROJET À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENTS AFFECTÉS AU MONTANT DE 197 727 \$**

**RÉSOLUTION 20-12-35672**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook veut simplifier l'utilisation des excédents de fonctionnements affectés en 2021;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a identifié les excédents de fonctionnements affectés existant suivant :

- Prolongement réseau cyclable	25 000 \$
- Descente barrage St-Paul	3 254 \$
- Lampadaire parc Laurence	42 000 \$
- Réfection mur St-Paul	30 000 \$
- Réfection conduite centrale St-Paul	20 000 \$
- Remplacements disjoncteur Poste McDuffee	47 145 \$
- Restauration des berges	25 000 \$
- Ajout trottoirs Baldwin	40 000 \$
- Démentiellement passerelle Gorge	12 000 \$
- Enlèvement des boues	25 000 \$
- Logiciel et ordinateur pour inspection	7 000 \$
- Pavage, Chemin Giroux	26 000 \$

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire transférer le total de ses excédents ici haut mentionné de 197 727 \$ en créant un nouvel excédent de fonctionnements affectés - projets reportés;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'utiliser l'excédent de fonctionnements affectés pour payer les projets ci-haut mentionnés au montant de 197 727 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**20-12-35673**      6.5      CRÉATION D'UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENTS AFFECTÉS  
COVID-19 AU MONTANT DE 193 485 \$

**RÉSOLUTION 20-12-35673**

CONSIDÉRANT que le 11 mars 2020 l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie mondiale de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que cette pandémie a des impacts sur l'économie et les finances de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a elle aussi à assumer des dépenses supplémentaires de protection concernant la COVID-19;

CONSIDÉRANT qu'également la Ville a constaté une baisse de différents revenus attendue en 2020 en raison de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que la Ville a également supporté les organismes culturels sous son contrôle dont les sources de revenus ont été grandement affectées.

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une aide de 493 485 \$ du gouvernement concernant la COVID-19 et qu'une partie de l'aide sera affectée en 2021 afin de poursuivre l'aide dont la Ville aura besoin;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU de créer un excédent de fonctionnements affectés COVID-19 au montant de 193 485 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-12-35674**      6.6      OCTROI DU CONTRAT D'ASSURANCE 2020-2021 DU  
PROGRAMME DE REGROUPEMENT DE DOMMAGE DE  
L'UMQ-REGROUPEMENT ESTRIE

**RÉSOLUTION 20-12-35674**

CONSIDÉRANT que les conditions et les primes de renouvellement déposées par le courtier BFL Canada risques et assurances inc. relativement au portefeuille d'assurances des biens, bris de machines et délits et automobiles, pour le terme 2020-2021;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme BFL Canada risques et assurances inc, suite à l'étude des conditions et des primes de renouvellement déposées;

CONSIDÉRANT que l'orientation retenue par les membres du Regroupement relativement à la mise en place de deux fonds de garantie soit l'un pour l'assurance des biens et l'autre pour l'assurance responsabilité civile;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU :

Que la Ville de Coaticook accepte les conditions de renouvellement déposées par le courtier BFL Canada risques et assurances inc. relativement au portefeuille d'assurances de dommages pour le terme 2020-2021 pour un

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

montant total de 168 485,59 \$ incluant la taxe, le tout selon le tableau de reconduction déposé par le consultant BFL Canada risques et assurances inc. et autorise à cet effet, le paiement de cette dépense à même les postes budgétaires numéro 02-190-00-422, 02-190-00-424, 02-819-00-422, 02-819-00-424 pour l'année 2020 et les postes budgétaires numéro 02-190-00-422, 02-190-00-424, 02-819-00-422, 02 819-00-424 pour l'année 2021.

Que la municipalité autorise le paiement, à même les postes budgétaires numéro 02-190-00-422 et 02-819-00-422 à l'Union des municipalités du Québec d'une somme de 24 904 \$ représentant la quote-part du fonds de garantie de l'assurance des biens attribuée à la municipalité;

Que la municipalité autorise le paiement, à même les postes budgétaires numéro 02-190-00-422 et 02-819-00-422, à l'Union des municipalités du Québec d'une somme de 21 958 \$ représentant la quote-part du fonds de garantie de l'assurance responsabilité civile attribuée à la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 20-12-35675**      6.7      AFFECTATION D'UN MONTANT DE 167 000 \$ PROVENANT DE PROJETS NON RÉALISÉS EN 2020 À L'EXCÉDENT DE SURPLUS AFFECTÉS – PROJET REPORTÉ

**RÉSOLUTION 20-12-35675**

CONSIDÉRANT que la Ville avait planifié à même son programme triennal d'immobilisation 2020-2021-2022 différents projets;

CONSIDÉRANT que la Ville avait planifié payer à même ses revenus différents projets en 2020;

CONSIDÉRANT que pour différentes circonstances, une série de projets n'ont pas pu être réalisés en 2020;

CONSIDÉRANT que le transfert va permettre son utilisation pour des projets prévus en 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'affecter 167 000 \$ de projet 2020 prévus à être payé à même les revenus à l'excédent de surplus affecté – projet reporté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 20-12-35676**      6.8      AFFECTATION À MÊME LE SURPLUS LIBRE D'UN MONTANT DE 81 480 \$ À L'EXCÉDENT DE SURPLUS AFFECTÉ – ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

**RÉSOLUTION 20-12-35676**

CONSIDÉRANT que l'exercice budgétaire municipale exige un budget équilibré;

CONSIDÉRANT que la préparation budgétaire 2021 est complétée et qu'une des solutions pour attendre l'équilibre est d'utiliser un affecter de l'excédent de surplus;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville prévoit dégager un excédent de surplus en 2020 suffisant pour créer cet excédent;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'affecter 81 480 \$ à même le surplus libre et de l'affecter au surplus de fonctionnements – équilibre budgétaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-12-35677**

6.9 ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2020 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE COATICOOK

**RÉSOLUTION 20-12-35677**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook se doit d'adopter le budget révisé 2020 de l'Office municipal d'habitation de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook assume 10% du déficit prévisionnel de 994 970 \$ en 2020, soit 964 938 \$ à la charge de la Société d'habitation et 30 032 \$ à la charge de la Ville de Coaticook ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'adopter le budget révisé 2020 de l'Office municipal d'habitation de Coaticook et d'avancer la somme auprès de l'organisme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE NOVEMBRE 2020

Le conseiller, monsieur Guy Jubinville, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois de novembre 2020 tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

**20-12-35678**

7.2 AUTORISATION AU PROJET DE RÉNOVATION POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 37, RUE MAIN OUEST

**RÉSOLUTION 20-12-35678**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de rénovation sur la résidence située au 37, rue Main Ouest;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone patrimoniale CV-211 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 11 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'autoriser le projet de rénovation pour la résidence située au 37, rue Main Ouest, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 11 novembre 2020 avec les conditions suivantes :

- En respectant le plan de la Fondation Rues Principales
- Que la corniche décorative soit installée
- Qu'advenant l'installation d'une rampe sur la toiture/terrasse donnant accès à l'escalier à l'arrière, que le garde-corps soit en bois avec des barreaux en bois sous le garde-corps.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-12-35679**      7.3    AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE POUR LE COMMERCE  
SITUÉ AU 24, RUE CHILD

**RÉSOLUTION 20-12-35679**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseigne pour le commerce situé au 24, rue Child;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone commerciale du centre-ville CV-208(P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 30 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour le commerce situé au 24, rue Child, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 30 novembre 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-12-35680**      7.4    AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNES POUR LE  
COMMERCE SITUÉ AU 93, RUE CHILD

**RÉSOLUTION 20-12-35680**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseignes pour le commerce situé au 93, rue Child;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone commerciale du centre-ville CV-208 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 30 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseignes pour le commerce situé au 93, rue Child, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 30 novembre 2020.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a un rôle important à jouer dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques ainsi que pour la conservation, la restauration et la mise en valeur des milieux naturels sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec), organisme voué à la protection des milieux naturels et la Fondation de la faune du Québec (ci-après la « Fondation »), organisme dont la mission est la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats, ont mis sur pied un « Fonds des municipalités pour la biodiversité » (ci-après le « Fonds MB ») qui est mise à la disposition des municipalités ou villes afin de développer des projets de protection de la biodiversité ;

CONSIDÉRANT que chaque Fonds MB est destiné à recevoir des contributions en argent et à les réserver exclusivement pour soutenir la réalisation de projets conformes au mandat de la Fondation et à des projets soumis par la Ville de Coaticook de ce Fonds MB ;

CONSIDÉRANT que la Fondation s'engage à contribuer, pour les années 2019 à 2022 inclusivement, au Fonds MB selon l'une ou l'autre des modalités suivantes :

1. Pour chaque dollar de contribution versé par la Ville de Coaticook:
  - un montant équivalent à 7 % de la contribution de la Ville sera prélevé pour alimenter le Plan Nous (volet 3);
  - un montant équivalent à 8 % de la contribution de la Ville sera prélevé pour la gestion du Fonds MB par la Fondation;
2. Pour chaque dollar de contribution versé par la Ville de Coaticook, la Fondation et ses partenaires verseront au Fonds MB un montant se situant entre 90% et 105% selon les années et dans le respect des octrois gouvernementaux. La contrepartie est ainsi calculée chaque année selon les paramètres applicables.

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques soit autorisé à octroyer à la Fondation une subvention d'un montant maximal de 1 875 000 \$, soit un montant maximal de 625 000 \$ au cours de chacun des exercices financiers 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, pour le Fonds MB; lesquels fonds seront répartis entre les municipalités adhérentes pour un maximum de 1 \$ par ménage que compte ladite municipalité ou ville;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des Fonds MB est créé en vertu d'entente entre des municipalités ou des villes et la Fondation et est destiné au développement de projets de protection des milieux naturels et de lutte aux changements climatiques;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU :

- Que la Ville de Coaticook appuie le projet de création d'un fonds dédié à la Fondation selon les termes de l'Entente relative à la création et à la gestion d'un fonds dédié liant la Fondation et la Ville de Coaticook ;
- Que la Ville de Coaticook consent à y verser l'équivalent de 1 \$ par ménage par année ;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- Que la Ville de Coaticook autorise l'utilisation du montant ou une partie du montant déposé dans le Fonds pour le financement des projets de conservation de milieux naturels et de lutte aux changements climatiques. Ces projets seront préalablement développés en collaboration avec la Fondation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 20-12-35684**      7.8      DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP) – VOLET 2 : SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS POUR LA COMPENSATION DES PERTES FINANCIÈRES SUBIES PAR LES PRODUCTEURS AGRICOLES AFFECTÉS PAR LES RESTRICTIONS ÉTABLIES PAR LE RPEP OU LE CGP

**RÉSOLUTION 20-12-35684**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Coaticook a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Coaticook désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 2 du PPASEP afin de compenser les pertes financières des producteurs qui ont dû modifier leurs pratiques agricoles dans les aires de protection des sources d'eau potable;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

**RÉSOLU**

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- Que le conseil de la Ville de Coaticook autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du PPASEP;
- Que monsieur François Fréchette, directeur général, soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs aux compensations des pertes financières des producteurs agricoles dans le cadre du volet 2 du PPASEP.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME**

- 20-12-35685**      8.1      OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE AU MONTANT DE 2 000 \$ POUR UN SPECTACLE SURPRISE

**RÉSOLUTION 20-12-35685**

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2020 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés à la culture;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le Pavillon des arts et de la culture a présenté une demande d'aide financière pour la tenue d'un spectacle surprise ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 2 000 \$ au Pavillon des arts et de la culture pour la tenue d'un spectacle surprise et d'affecter la dépense au poste budgétaire suivant 02-702-20-991.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-12-35686**

8.2 ADOPTION DU PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER QUI A ÉTÉ APPROUVÉ PAR LE MCCQ

**RÉSOLUTION 20-12-35686**

CONSIDÉRANT que sur le territoire de la Ville de Coaticook on retrouve beaucoup de patrimoines immobiliers résidentiels;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a déposé une demande auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier volet 1A pour un montant de 50 000 \$ en 2020 et 50 000 \$ en 2021 conditionnellement à un investissement à la même hauteur du ministère et d'autoriser le maire à signer ladite demande d'aide financière.

CONSIDÉRANT que ladite demande du ministère de la Culture et des Communications a mis en place un programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier a été accepté;

CONSIDÉRANT que 19 bâtiments pourraient recevoir du soutien financier;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier qui a été approuvé par le MCCQ.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-12-35687**

8.3 MANDAT À ALEXANDRE OLLIVE POUR UNE ANALYSE STRATÉGIQUE DES RESSOURCES HUMAINES ET UN ACCOMPAGNEMENT POUR TROIS ORGANISATIONS CULTURELLES DE SON TERRITOIRE

**RÉSOLUTION 20-12-35687**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook recherche un consultant pour l'accompagner une analyse stratégique des ressources humaines et un accompagnement pour trois organisations culturelles de son territoire ;

CONSIDÉRANT que le mandat vise à réaliser un état de situation sur les ressources humaines de trois organisations culturelles en matière de charge de travail, de conditions salariales (comparées à d'autres organisations de taille similaire), de climat de travail et de gestion des rôles et des responsabilités;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT la réception de l'offre de services de Alexandre Ollive, consultant, pour un montant de 15 880 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la responsable de la culture et des communications;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU de mandater le consultant Alexandre Ollive, pour un montant de 15 800 \$, plus les taxes applicables, pour une analyse stratégique des ressources humaines et un accompagnement pour trois organisations culturelles de son territoire le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services de septembre 2020, document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'affecter la dépense au poste budgétaire 02-920-06-725.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. LOISIRS**

**20-12-35688**

9.1 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET MONSIEUR ZACHARIE LEMAY POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE AU PARC KENNEDY ET AUTORISATION DE SIGNATURE

**RÉSOLUTION 20-12-35688**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire assurer l'entretien de la patinoire et du bâtiment du parc Kennedy;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de monsieur Zacharie Lemay pour satisfaire ces exigences;

CONSIDÉRANT qu'en échange la Ville de Coaticook s'engage à verser au préposée la somme de 300 \$ pour chaque semaine d'ouverture de patinoire, soit du lundi au dimanche;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'autoriser l'entente à intervenir entre la Ville de Coaticook et monsieur Zacharie Lemay laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-12-35689**

9.2 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET MONSIEUR PIERRE LAMY POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE AU PARC COUILLARD ET AUTORISATION DE SIGNATURE

**RÉSOLUTION 20-12-35689**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire assurer l'entretien de la patinoire et du bâtiment du parc Couillard;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de monsieur Pierre Lamy pour satisfaire ces exigences;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'en échange la Ville de Coaticook s'engage à verser au préposé la somme de 300 \$ pour chaque semaine d'ouverture de patinoire, soit du lundi au dimanche;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser l'entente à intervenir entre la Ville de Coaticook et monsieur Pierre Lamy laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 20-12-35690**      9.3    ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET MONSIEUR DYLAN RIENDEAU POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE AU PARC DE BARNSTON ET AUTORISATION DE SIGNATURE

**RÉSOLUTION 20-12-35690**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire assurer l'entretien de la patinoire et du bâtiment du parc de Barnston;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de monsieur Dylan Riendeau pour satisfaire ces exigences;

CONSIDÉRANT qu'en échange la Ville de Coaticook s'engage à verser au préposé la somme de 300 \$ pour chaque semaine d'ouverture de patinoire, soit du lundi au dimanche;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'autoriser l'entente à intervenir entre la Ville de Coaticook et monsieur Dylan Riendeau laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 20-12-35691**      9.4    ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET MONSIEUR GHISLAIN ST-PIERRE POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE AU PARC YVON-LEMIEUX ET AUTORISATION DE SIGNATURE

**RÉSOLUTION 20-12-35691**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire assurer l'entretien de la patinoire et du bâtiment du parc Yvon-Lemieux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de monsieur Ghislain St-Pierre pour satisfaire ces exigences;

CONSIDÉRANT qu'en échange la Ville de Coaticook s'engage à verser au préposé la somme de 300 \$ pour chaque semaine d'ouverture de patinoire, soit du lundi au dimanche;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'autoriser l'entente à intervenir entre la Ville de Coaticook et monsieur Ghislain St-Pierre laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 20-12-35692**      9.5    ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET MONSIEUR ERIC ST-PIERRE POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE AU PARC LAURENCE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

**RÉSOLUTION 20-12-35692**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire assurer l'entretien de la patinoire et du bâtiment du parc Laurence;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de monsieur Eric St-Pierre pour satisfaire ces exigences;

CONSIDÉRANT qu'en échange la Ville de Coaticook s'engage à verser au préposé la somme de 300 \$ pour la première semaine et de 700 \$ pour chaque semaine d'ouverture de patinoire, soit du lundi au dimanche;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'autoriser l'entente à intervenir entre la Ville de Coaticook et Eric St-Pierre laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

- 20-12-35693**      10.1    VENTE À MONSIEUR PHILIPPE LAPRISE D'UN IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 5 722 288 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK AU MONTANT DE 65 000 \$

**RÉSOLUTION 20-12-35693**

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec l'article 28 de la *Loi sur les Cités et Villes* et des pouvoirs qui lui sont conférés, la Ville de Coaticook s'engage à vendre à Monsieur Philippe Laprise, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 722 288 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, d'une superficie approximative de 1 999,3 mètres carrés (21 520,29 pieds carrés);

CONSIDÉRANT que le prix d'achat du terrain sera de 65 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que prix comprend les travaux permanents, mais pas les frais de branchement au réseau;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU :

- De conclure une entente avec Monsieur Philippe Laprise, stipulant que la Ville accepte de vendre un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 722 288 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, d'une superficie approximative de 1 999,3 mètres carrés (21 520,29 pieds carrés) pour un montant 65 000 \$, taxes en sus, le tout conformément à l'offre d'achat de terrain, laquelle est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin; ET
- De transmettre ladite promesse au notaire Luc Custeau, à titre de notaire instrumentant l'acte de vente à intervenir entre les parties.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-12-35694**      10.2    VENTE À MONSIEUR ANTHONY MARCOUX D'UN IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 6 345 292 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK AU MONTANT DE 35 000 \$

**RÉSOLUTION 20-12-35694**

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec l'article 28 de la *Loi sur les Cités et Villes* et des pouvoirs qui lui sont conférés, la Ville de Coaticook s'engage à vendre à Monsieur Anthony Marcoux un immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 345 292 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, d'une superficie approximative de 1 866,8 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le prix d'achat du terrain sera de 35 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que prix comprend les travaux permanents, mais pas les frais de branchement au réseau;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU :

- De conclure une entente avec Monsieur Anthony Marcoux, stipulant que la Ville accepte de vendre un immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 345 292 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, d'une superficie approximative de 1 866,8 mètres carrés pour un montant 35 000 \$, taxes en sus, le tout conformément à l'offre d'achat de terrain, laquelle est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin; ET
- De transmettre ladite promesse au notaire Luc Custeau, à titre de notaire instrumentant l'acte de vente à intervenir entre les parties.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**11. SERVICES EXTÉRIEURS**

**20-12-35695**      11.1    MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE VIABILITÉ HIVERNALE ET  
AUTORISATION DE SIGNATURE

**RÉSOLUTION 20-12-35695**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a mis en place une politique ayant pour but d'offrir un niveau de service adéquat et efficace en matière de déneigement et de déglacage;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook veut veiller à bien faire connaître le niveau de service aux conducteurs, au conseil municipal et au citoyen;

CONSIDÉRANT que l'entretien des routes est une dépense importante pour assurer ainsi la sécurité des déplacements aux citoyens;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil souhaitent apporter une modification à la Politique de viabilité hivernale soit ;

- Permettre le déneigement des stationnements publics dès l'accumulation de 5 cm;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU :

- D'adopter la nouvelle version de la politique de viabilité hivernale jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et mandater la direction générale à prendre les mesures nécessaires pour faire respecter, connaître et diffuser cette politique;
- Et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-12-35696**      11.2    PAIEMENT À LA COMPAGNIE T.G.C. INC. DU DÉCOMPTE  
PROGRESSIF NUMÉRO 4 AU MONTANT DE 11 160,47 \$ TAXES  
INCLUSES, POUR LA DÉSINFECTION DE L'EAU POTABLE DU  
SECTEUR BARNSTON

**RÉSOLUTION 20-12-35696**

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 4 par la compagnie T.G.C. inc. pour la désinfection de l'eau potable du secteur Barnston exécutés jusqu'au 25 novembre 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie EXP., de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 4 au montant de 11 160,47 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie T.G.C. inc. pour la désinfection de l'eau potable du secteur Barnston et d'affecter la dépense à la TECQ 2019-2023, poste budgétaire numéro 02-920-04-725.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 20-12-35697**      11.3    AUTORISATION AU DIRECTEUR DES SERVICES EXTÉRIEURS À DÉPOSER POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE COATICOOK UNE DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ DANS LE CADRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PUIITS P5-18

**RÉSOLUTION 20-12-35697**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit se doter d'un nouveau puits d'alimentation en eau souterraine (puits P5-18) en remplacement du puits P4-98 qui a subi une importante baisse de capacité;

CONSIDÉRANT que ces sources d'eau ont pour fin d'alimenter la zone urbaine de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la construction du puits P5-18 implique l'aménagement d'une zone de protection et d'un accès d'une superficie de 4100 mc en zone agricole;

CONSIDÉRANT que l'accès à la zone se fera par le chemin de ferme déjà en place en 1998 et que le puits P4-98 sera obturé et abandonné;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation pour la CPTAQ dans le cadre du projet d'aménagement du puits P5-18 doit être obtenue;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'autoriser le directeur des services extérieurs à déposer pour et au nom de la Ville de Coaticook une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ dans le cadre du projet de construction du nouveau puits d'alimentation en eau souterraine (puits P5-18) en remplacement du puits P4-98.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 20-12-35698**      11.4    DEMANDE AU MTQ POUR L'INSTALLATION DE SIGNALISATIONS SUR LA ROUTE 141

**RÉSOLUTION 20-12-35698**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire imposer un détour via le chemin Saint-Pierre et le chemin Riendeau aux camions de matières résiduelles afin de se rendre au site d'enfouissement, situé sur le chemin Bilodeau;

CONSIDÉRANT que présentement, beaucoup de camions en provenance de Magog tournent à droite sur le chemin Riendeau au village à Barnston (même si la signalisation en place interdit la circulation lourde) afin de se rendre sur le chemin Bilodeau, via le chemin Fecteau;

CONSIDÉRANT qu'une pétition de citoyens concernant la circulation lourde au village de Barnston, les élus de la Ville de Coaticook se sont engagés à

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

détourner la circulation des camions de matières résiduelles vers le chemin St-Pierre;

CONSIDÉRANT que des travaux sont prévus en 2021 afin d'asphalter le chemin St-Pierre et de reprofiler l'intersection avec le chemin Riendeau afin d'y améliorer la circulation lourde;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de soumettre une demande au Ministère des Transports afin que le ministère installe un panneau de Transit pour le transport lourd avec une flèche tout droit à l'intersection de la route 141 et du chemin Riendeau (direction ouest) ainsi que deux panneaux indiquant le site d'enfouissement avec flèche à l'intersection avec le Chemin St-Pierre et la route 141 (direction est et direction ouest);

De confirmer que la Ville s'engage à défrayer tous les coûts associés; ET

Et confirme que ces panneaux pourraient être installés à l'été 2021, une fois les travaux sur le chemin St-Pierre complétés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-12-35699**

11.5 MODIFICATION DE L'ENTENTE DE FINANCEMENT RELATIVE À LA MISE EN OEUVRE DE MESURE DE GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INONDATIONS CONCERNANT LA VILLE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

**RÉSOLUTION 20-12-35699**

CONSIDÉRANT qu'une analyse de solution a permis d'identifier des mesures de gestion pour atténuer les risques liés aux inondations dans la ville de Coaticook, dont la construction d'un bassin de rétention;

CONSIDÉRANT que la ministre de la Sécurité publique et la Ville de Coaticook ont conclu, le 28 mars 2019, une entente pour la mise en œuvre de ces mesures de gestion des risques liés aux inondations causées par le ruisseau Pratt;

CONSIDÉRANT que la fin des activités prévues à l'entente n'aura pas lieu durant l'année financière 2020-2021;

CONSIDÉRANT que le versement du solde doit être reporté dans le prochain exercice financier;

CONSIDÉRANT que les parties conviennent de modifier l'entente de financement originale signée ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'autoriser la signature de l'avenant visant à modifier l'entente de financement relative à la mise en œuvre de mesure de gestion des risques liés aux inondations concernant la ville

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 20-12-35700**      11.6    ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR L'APPROVISIONNEMENT EN DIESEL COLORÉ D'HIVER POUR MACHINERIE STATIONNAIRE, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE PÉTROLES CREVIER INC. AU MONTANT MAXIMAL DE 140 792,26 \$, PRIX TOTAL POUR 200 000 LITRES, INCLUANT LE TRANSVIDAGE ET LES TAXES

**RÉSOLUTION 20-12-35700**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour l'approvisionnement en diesel coloré d'hiver pour machinerie stationnaire;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 10 décembre 2020 à 13 h 30 à l'hôtel de ville, deux soumissions nous sont parvenues soit;

Soumissionnaire	Prix total pour 200 000 litres Incluant le transvidage incluant les taxes
-----------------	---

Pétroles Crevier inc.	140 792,26 \$
Énergies Sonic inc	144 351,12 \$
Pierre Chouinard et fils	145 406,96 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division Hydro-Coaticook d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Pétroles Crevier inc. au montant maximal de 140 792,26 \$, prix total pour 200 000 litres, incluant le transvidage et les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour l'approvisionnement en diesel coloré d'hiver pour machinerie stationnaire, soit celle de la compagnie Pétroles Crevier inc. au montant maximal de 140 792,26 \$, prix total pour 200 000 litres, incluant le transvidage et les taxes, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéro 02-820-00-632.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 20-12-35701**      11.7    ACCEPTATIONS DES PLUS BASSES SOUMISSIONS CONFORMES POUR LA LOCATION DE CAMIONS, MACHINERIES LOURDES ET ÉQUIPEMENTS AVEC OPÉRATEURS POUR L'ANNÉE 2021

**RÉSOLUTION 20-12-35701**

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 3 décembre 2020 à l'hôtel de ville de Coaticook pour la location de camions, machineries lourdes et équipements avec opérateurs pour l'année 2021,



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

plusieurs compagnies ont présenté une soumission lesquelles sont indiquées au procès-verbal de l'ouverture de soumissions, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT que le chef de division voirie recommande d'accepter toutes les soumissions telles qu'énumérées au procès-verbal de l'ouverture de soumissions, en faisant appel par ordre au plus bas soumissionnaire conforme selon le type de machinerie demandée;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter toutes les soumissions reçues pour la location de camions, machineries lourdes et équipements avec opérateurs pour l'année 2021, en faisant appel aux entrepreneurs par ordre du plus bas soumissionnaire conforme selon le type de machinerie demandée, telles qu'énumérées au procès-verbal de l'ouverture de soumissions jusqu'à ce que la Ville en trouve un de disponible pour effectuer le travail, lorsque requis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-12-35702**      11.8    RÉQUISITION NUMÉRO 2020-75 AU MONTANT DE 1 075 \$ PLUS  
LES TAXES APPLICABLES, POUR LA MAIN-D'OEUVRE POUR LA  
MISE EN ROUTE AU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE À BARNSTON

**RÉSOLUTION 20-12-35702**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit procéder à la mise en route au réservoir d'eau potable à Barnston;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Pompacktion inc. au montant de 1 075 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie Pompacktion inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-75 pour la main-d'oeuvre pour la mise en route au réservoir d'eau potable à Barnston, auprès de la compagnie Pompacktion inc. au montant de 1 075 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-04-725.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-12-35703**      11.9    RÉQUISITION NUMÉRO 2020-76 AU MONTANT DE 18 900 \$ PLUS  
LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ÉTUDE D'AVANT-PROJET  
POUR LE RACCORDEMENT DU NOUVEAU PUIITS P5-18

**RÉSOLUTION 20-12-35703**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit procéder à l'étude d'avant-projet pour le raccordement du nouveau puits P5-18;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour ladite étude;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie EXP. au montant de 18 900 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie EXP.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-76 pour l'étude d'avant-projet pour le raccordement du nouveau puits P5-18, auprès de la compagnie EXP. au montant de 18 900 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à la TECQ 2019-2023, poste budgétaire numéro 02-920-04-725.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-12-35704**      11.10 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-77 AU MONTANT DE 16 311,87 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LE SUIVI DU DÉPÔT À NEIGE USÉE POUR L'ANNÉE 2021

**RÉSOLUTION 20-12-35704**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit effectuer le suivi du dépôt à neige usée pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Avizo experts-conseils au montant de 16 311,87 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie Avizo experts-conseils;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-77 pour le suivi du dépôt à neige usée pour l'année 2021, auprès de la compagnie Avizo experts-conseils au montant de 16 311,87 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-330-00-401.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-12-35705**      11.11 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-78 AU MONTANT DE 3 750,88 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT D'EXTENSIONS, DE DALLE ET DE JOINT CAOUTCHOUC NÉOPRÈNE POUR ALIMENTER CABICO

**RÉSOLUTION 20-12-35705**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire l'achat d'extensions, de dalle et de joint caoutchouc néoprène pour alimenter Cabico;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Le Groupe Lecuyer Itée au montant de 3 750,88 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Le Groupe Lecuyer Itée ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-78 pour l'achat d'extensions, de dalle et de joint caoutchouc néoprène pour alimenter Cabico, auprès de la compagnie Le Groupe Lecuyer Itée au montant de 3 750,88 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au fonds de roulement, sur une période de 5 ans, poste budgétaire numéro 02-920-08-728.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-12-35706**

11.12 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-79 AU MONTANT DE 39 840 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT D'UN TRANSFORMATEUR ET DIVERSES PIÈCES POUR ALIMENTER CABICO

**RÉSOLUTION 20-12-35706**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit faire l'achat d'un transformateur et diverses pièces pour alimenter Cabico;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu trois offres, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Surplec HV Solutions au montant de 39 840 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Surplec HV Solutions;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-79 pour l'achat d'un transformateur et diverses pièces pour alimenter Cabico, auprès de la compagnie Surplec HV Solutions au montant de 39 840 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au fonds de roulement, sur une période de 5 ans, poste budgétaire numéro 02-920-08-728.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**20-12-35707**      11.13 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-80 AU MONTANT DE 24 277,77 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA RÉHABILITATION DU PUIITS PE-1/99 À BARNSTON

**RÉSOLUTION 20-12-35707**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit effectuer des travaux de réhabilitation du puits PE-1/99 à Barnston;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu 4 offres, mais a retenu la plus basse, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Bernard Lizotte et fils inc. au montant de 24 277,77 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie Bernard Lizotte et fils inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-80 pour la réhabilitation du puits PE-1/99 de Barnston, en lien avec l'offre de services de Bernard Lizotte et fils inc., laquelle est jointe à la présente, pour en faire partie intégrante, au montant de 24 277,77 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à la TECQ 2019-2023, poste budgétaire numéro 02-920-04-725.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-12-35708**      11.14 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-81 AU MONTANT DE 25 000 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LE DÉBROUSSAILLAGE EFFECTUÉ DE LA FIN AOÛT À LA MI-NOVEMBRE

**RÉSOLUTION 20-12-35708**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit effectuer des travaux de débroussaillage ;

CONSIDÉRANT que le chef de division voirie a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Entreprises Ghislain Lafaille au montant de 25 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division voirie concernant l'offre de la compagnie Entreprises Ghislain Lafaille;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-81 pour le débroussaillage effectué de la fin août à la mi-novembre, auprès de la compagnie Entreprises Ghislain Lafaille au montant de 25 000 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-03-721.

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 20-12-35709**      11.15 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-82 AU MONTANT DE 10 213,64 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE ROULEAUX DE TOILE GÉOTEXTILE EN LIEN AVEC LE PROJET DU PONCEAU DE LA RUE DE BARNSTON, BASSIN DE RÉTENTION

**RÉSOLUTION 20-12-35709**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit effectuer l'achat de rouleaux de toile géotextile en lien avec le projet du ponceau de la rue de Barnston, bassin de rétention;

CONSIDÉRANT que le chef de division voirie a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, mais a retenu la plus basse, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Terraquavie au montant de 10 213,64 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division voirie concernant l'offre de la compagnie Terraquavie;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-82 pour l'achat de rouleaux de toile géotextile en lien avec le projet du ponceau de la rue de Barnston, bassin de rétention, auprès de la compagnie Terraquavie au montant de 10 213,64 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-03-721.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 20-12-35710**      11.16 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-83 AU MONTANT DE 5 478 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA RÉNOVATION D'UN VERSANT DU TOIT DU PAVILLON AU MONT PINACLE EN BARDEAUX DE CÈDRES

**RÉSOLUTION 20-12-35710**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit effectuer la rénovation d'un versant du toit du pavillon au mont Pinnacle en bardeaux de cèdres;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Réno-Action au montant de 5 478 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Réno-Action;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-83 pour la rénovation d'un versant du toit du pavillon au mont Pinnacle en bardeaux de cèdres, auprès de la compagnie Réno-Action au montant de 5 478 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense de l'excédent affecté - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-721.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-12-35711**      11.17 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-84 AU MONTANT DE 26 828,48 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LE PAVAGE DU CHEMIN DE LA MONTAGNE

**RÉSOLUTION 20-12-35711**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire le pavage du chemin de la Montagne;

CONSIDÉRANT que le chef de division voirie a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Couillard Construction Ltée au montant de 26 828,48 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division voirie concernant l'offre de la compagnie Couillard Construction Ltée ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-84 pour effectuer le pavage du chemin de la Montagne, auprès de la compagnie Couillard Construction Ltée au montant de 26 828,48 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-03-721 :

- 20 000 \$ en redevance carrières et sablières
- 6 828,48 \$ en redevance LET.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-12-35712**      11.18 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-85 AU MONTANT DE 1 041,92 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR DES TRAVAUX À LA PATINOIRE DU PARC ELVYN-BALDWIN

**RÉSOLUTION 20-12-35712**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire des travaux à la patinoire du parc Elvyn-Baldwin;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu plusieurs factures, donc la liste est jointe à la présente, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, au montant de 1 041,92 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts, concernant la liste de plusieurs factures;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-85 pour des travaux à la patinoire du parc Elvyn-Baldwin, auprès de plusieurs compagnies dont la liste est jointe à la présente, au montant de 1 041,92 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent- projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-721.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**13. COMMUNAUTAIRE**

- 20-12-35713**      13.1 PAIEMENT DE 2 112 \$ À ÉQUIJUSTICE, LE PONT, ORGANISME DE MÉDIATION DE JUSTICE CITOYENNE, RELATIVEMENT AU MANDAT VISANT À PERMETTRE À SES CITOYENS DE BÉNÉFICIER D'UN OUTIL DE MÉDIATION

**RÉSOLUTION 20-12-35713**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite mandater l'organisme Équijustice, Le Pont, au profit de l'Unité de médiation citoyenne, afin que ses citoyens puissent bénéficier d'un outil de médiation entre citoyens;

CONSIDÉRANT que le Réseau Équijustice a pour mission de développer une justice équitable et accessible à tous en invitant les personnes à s'engager dans la gestion des difficultés qu'elles vivent en collectivité et en les accompagnant dans le respect de leurs droits et de leurs différences;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU :

Que la Ville de Coaticook verse 2 112 \$ à Équijustice, Le Pont, organisme de justice alternative, au profit de l'Unité de médiation citoyenne, à titre d'aide financière pour ses opérations de l'année 2021 et d'affecter la dépense au poste budgétaire 02-190-00-991.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**14. ADMINISTRATION ET CONSEIL**

- 20-12-35714**      14.1 DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

**RÉSOLUTION 20-12-35714**

CONSIDÉRANT que l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* prévoit que chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, les membres du conseil déposent à une séance du conseil une déclaration de leurs intérêts pécuniaires mise à jour;

CONSIDÉRANT que le présent conseil a été élu par acclamation le 6 octobre 2017 et par scrutin le 5 novembre 2017;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a déposé leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires dûment complété tel qu'il est prévu par la Loi;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'attester le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires du maire et des conseillers et de verser ces déclarations à leur dossier respectif et de transmettre lesdites déclarations au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-12-35715**

14.2 DÉPÔT DU CALENDRIER 2021 DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL

**RÉSOLUTION 20-12-35715**

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la *Loi sur les Cités et Villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT qu'en cours d'année, le conseil peut décider qu'une séance ordinaire sera tenue à une date ou à une heure différente de celle prévue au calendrier en adoptant une résolution, laquelle fera l'objet d'un avis public de la même manière que lorsque le calendrier a été établi;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU :

- D'adopter le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021, qui se tiendront à 19 h 30 le deuxième lundi du mois à l'exception de celle du mois d'octobre qui se tiendront le deuxième mardi dudit mois, soit adopté comme suit :

Date	Jour	Heure :
11 janvier	Lundi	19 h 30
8 février	Lundi	19 h 30
8 mars	Lundi	19 h 30
12 avril	Lundi	19 h 30
10 mai	Lundi	19 h 30
14 juin	Lundi	19 h 30
12 juillet	Lundi	19 h 30
9 août	Lundi	19 h 30
13 septembre	Lundi	19 h 30
8 novembre	Lundi	19 h 30
13 décembre	Lundi	19 h 30

ET:

- Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière conformément à la loi qui régit la Ville sur le site internet de la Ville de Coaticook.



**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-12-35716**      14.3    PROCLAMATION DE LA VILLE DE COATICOOK À TITRE DE MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

**RÉSOLUTION 20-12-35716**

CONSIDÉRANT que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU de proclamer la Ville de Coaticook municipalité alliée contre la violence conjugale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-12-35717**      14.4    MANDAT AU CABINET CAIN LAMARRE, À MÊME LA BANQUE D'HEURES ET AU BESOIN, AU SERVICE DE CONSULTATION, POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021

**RÉSOLUTION 20-12-35717**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook requiert les services de procureurs externes au besoin pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que l'offre de services comprend notamment:

- Un service de consultation et d'accompagnement par lequel vous pourrez obtenir aide et support de nos professionnels d'expérience dans les affaires quotidiennes et plus exceptionnelles de votre municipalité, service qui vous sera facturé au tarif horaire de l'avocat travaillant au dossier selon le temps consacré.

## LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- Un service de représentation devant les différentes instances décisionnelles pour lesquelles la municipalité peut être appelée à intervenir, notamment les tribunaux civils, les cours municipales et les tribunaux administratifs.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre, à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 selon les termes de l'offre de services du 7 décembre 2020.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**20-12-35718** 14.5 AUTORISATION À LA GREFFIÈRE À SIGNER AU NOM DU MAIRE  
POUR L'INSCRIPTION DES TERRAINS À VENDRE SUR CENTRIS

### RÉSOLUTION 20-12-35718

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook possède des terrains vacants résidentiels à vendre pour la construction résidentielle;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a mandaté la firme de courtage René Favreau Remax D'Abord inc. pour les services de courtage afin de coordonner la vente des terrains et ainsi favoriser la construction de nouvelles résidences;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser la greffière à signer pour monsieur le maire pour la publication des terrains sur le site Internet Centris.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**20-12-35719** 14.6 ENTENTE DE SERVICE AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE L'ESTRIE, D'UNE DURÉE DE 2 ANS, SOIT DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2022 AVEC UNE POSSIBILITÉ DE RENOUVELER L'ENTENTE UNE ANNÉE SUPPLÉMENTAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

### RÉSOLUTION 20-12-35719

CONSIDÉRANT que l'entente de service de contrôle et de protection des animaux entre la Société protectrice des animaux (SPA) de l'Estrie et la Ville de Coaticook sera échue au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a un règlement municipal concernant les animaux de compagnie à faire respecter;

CONSIDÉRANT que la SPA est un organisme sans but lucratif qui offre un service de contrôle et de protection des animaux, qui préconise une approche préventive en privilégiant l'information, l'éducation et la responsabilisation des citoyens, diminuant par le fait même le nombre de plaintes et évite les désagréments tant aux citoyens qu'aux animaux;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'il est dans le meilleur intérêt de la Ville de procéder à une nouvelle entente de service avec la SPA;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU de conclure une entente de service avec la Société protectrice des animaux de l'Estrie, d'une durée de 2 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022 avec une possibilité de renouveler l'entente une année supplémentaire;

ET d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**15. RÈGLEMENTS**

- 15.1 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 24-1-22 (2021) INTITULÉ RÈGLEMENT NUMÉRO 24-1-22 (2021) DÉLÉGUANT LE POUVOIR DE DÉPENSER ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 24-1-22 (2021)

La conseillère Guylaine Blouin donne avis de motion qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 24-1-22 (2021) déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité pour l'exercice financier 2021.

L'objet de ce règlement est de déléguer au personnel cadre, pour l'exercice financier 2021, le pouvoir de passer des contrats au nom de la municipalité et d'autoriser les dépenses à l'intérieur des limites et conditions prescrites au règlement ainsi que les dépenses dites incompressibles, c'est-à-dire des coûts fixes que la municipalité doit assumer soit en raison d'une obligation qu'elle a contractée antérieurement, soit pour permettre son fonctionnement régulier.

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Dépôt et présentation du règlement sont faits par la conseillère Guylaine Blouin.

Des copies du projet de règlement sont accessibles pour consultation.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 24-1-22 (2021), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

- 15.2 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29-B-5 (2021) INTITULÉ RÈGLEMENT NUMÉRO 29-B-5 (2021) FIXANT À 10 000 000 \$ POUR L'ANNÉE 2021 LE MONTANT MAXIMAL DES DÉPENSES RELATIVES À LA LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX (L.R.Q., C. I-0.1) ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

#### AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29-B-5 (2021)

Le conseiller Gaétan Labelle donne avis de motion qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 29-B-5 (2021) fixant à 10 000 000 \$ pour l'année 2021 le montant maximal des dépenses relatives à la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (L.R.Q., C. I-0.1).

L'objet de ce règlement est de fixer un montant maximal des dépenses relatives à la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (L.R.Q., c. I-0.1) pour l'année 2021.

#### DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Dépôt et présentation du règlement sont faits par le conseiller Gaétan Labelle.

Des copies du projet de règlement sont accessibles pour consultation.

#### DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 29-B-5 (2021) une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

#### 15.3 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 25 (2021) INTITULÉ RÈGLEMENT IMPOSANT DES TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2021, DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

#### AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 25 (2021)

Le conseiller Vincent Brochu donne avis de motion qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 25 (2021) imposant des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2021.

L'objet de ce règlement est d'imposer et de prélever, sur les biens-fonds imposables situés sur le territoire de la municipalité, les fonds requis pour pourvoir aux dépenses d'administration, aux améliorations et de faire face aux obligations de la Ville de Coaticook pour l'année 2021.

#### DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Dépôt et présentation du règlement sont faits par le conseiller Vincent Brochu.

Des copies du projet de règlement sont accessibles pour consultation.

#### DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 25 (2021), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

#### 15.4 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-73 (2020) INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LES CONDITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DANS LES ZONES COMMERCIALES C-101, CV-212 (P), C-508 ET C-603 » ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

#### AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-73 (2020)

Le conseiller Guy Jubinville donne avis de motion qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 6-1-73 (2020) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les conditions particulières applicables à l'entreposage extérieur dans les zones commerciales C-101, CV-212 (P), C-508 et C-603 »

Celui-ci a pour objet de prévoir des dispositions particulières applicables à l'entreposage extérieur sur le site occupé par un commerce para-agricole dans les zones commerciales C-101 (entrée Nord), CV-212-P (rue Main, côté ouest de la rivière), C-508 (section de la rue Saint-Jacques entre les rues Gendreau et Bolduc) et C-603 (section de la rue Child au nord de la rue Saint-Paul).

#### DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Dépôt et présentation du règlement sont faits par le conseiller Guy Jubinville.

Des copies du projet de règlement sont accessibles pour consultation.

#### DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 6-1-73 (2020), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

- 20-12-35720**      15.5    ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-73 (2020) INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LES CONDITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DANS LES ZONES COMMERCIALES C-101, CV-212 (P), C-508 ET C-603 »

#### **RÉSOLUTION 20-12-35720**

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est favorable à l'adoption de mesures visant à améliorer la qualité des aménagements extérieurs afin de protéger l'aspect visuel des principaux axes de circulation;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

#### RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 6-1-73 (2020) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les conditions particulières applicables à l'entreposage extérieur dans les zones commerciales C-101, CV-212 (P), C-508 et C-603 ».

Que compte tenu des restrictions imposées par l'état d'urgence sanitaire, le projet de règlement fasse l'objet d'une période de consultation écrite, invitant

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

les personnes et organismes à faire connaître leurs commentaires sur son contenu, en remplacement de l'assemblée publique de consultation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 20-12-35721**      15.6 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE DU REGISTRE, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 553 DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS, DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 29-194 (2020) DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 6 575 899 \$ ET UN EMPRUNT DE 6 575 899 \$ POUR LA CONSTRUCTION DU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DES ÉRABLES

**RÉSOLUTION 20-12-35721**

CONSIDÉRANT que l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* prévoit que suite à une procédure d'enregistrement tenue dans le cadre du processus d'adoption d'un règlement, le greffier dépose le certificat devant le conseil à la séance suivante;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du processus d'adoption du règlement d'emprunt numéro 29-194 (2020), il y a eu tenue d'un registre le 14 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que suite à la tenue de ce registre, un certificat attestant les procédures d'enregistrement fut rédigé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU de déposer le certificat des procédures d'enregistrement du règlement d'emprunt numéro 29-194 (2020) décrétant une dépense de 6 575 899 \$ et un emprunt de 6 575 899 \$ pour la construction de développement domiciliaire des Érables; ET;

De constater que sur une possibilité de 7 006 électeurs, le nombre de demandes faites au registre est de 0 sur 715 pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire et qu'en conséquence, le règlement d'emprunt numéro 29-194 (2020) est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 20-12-35722**      15.7 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM460-1 (2020) INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS ABROGEANT LES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS »

**RÉSOLUTION 20-12-35722**

CONSIDÉRANT que le conseil juge nécessaire d'adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général sur le territoire de la Ville de Coaticook ;

CONSIDÉRANT que le conseil juge nécessaire d'assurer la sécurité et la tranquillité des endroits publics de son territoire ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture du règlement 12-5 RM460-1 (2020) fut faite lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Coaticook qui étaient présents lors de l'assemblée ordinaire du 9 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a resserré les règles en matière de possession du cannabis en sanctionnant la *Loi resserrant l'encadrement du cannabis* (L.Q. 2019, c. C-21) le 1er novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'adapter la réglementation municipale aux nouvelles restrictions ;

CONSIDÉRANT que l'application des règlements municipaux par la Sûreté du Québec est facilitée par une uniformisation desdits règlements ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 12-5 RM460-1 (2020) intitulé « Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics abrogeant les règlements antérieurs ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-12-35723**

15.8 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-72 (2020) INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LES USAGES RÉSIDENTIELS AUTORISÉS EN BORDURE DU CHEMIN DU VILLAGE (HAMEAU DE BARNSTON) »

**RÉSOLUTION 20-12-35723**

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'en raison du diamètre limité des entrées de service du réseau d'aqueduc, en bordure du chemin du Village, il y a lieu d'y restreindre les usages résidentiels aux habitations unifamiliales seulement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 13 octobre 2020, conformément à la loi;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 9 novembre 2020, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le contenu des modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum, suite à la publication d'un avis à cet effet, conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 6-1-72 (2020) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les usages résidentiels autorisés en bordure du chemin du Village (hameau de Barnston) ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES**

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

**20-12-35724 18. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION 20-12-35724**

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 50.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Simon Madore, maire**

---

**Geneviève Dupras, greffière**